



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 85118

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur un avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental intitulé « La pédopsychiatrie : prévention et prise en charge », soulignant un état des lieux alarmant en matière de pédopsychiatrie. Monsieur Hubert BRIN, président de la section des affaires sociales du Conseil économique, social et environnemental, déclare être inquiet sur l'avenir de la pédopsychiatrie dans notre pays. La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques projette une réduction de 30 à 40 % sur les vingt-cinq prochaines années, du nombre de psychiatres. Aujourd'hui les délais pour une première consultation sont extrêmement longs, pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, à cette période d'attente, il faut ajouter à cela près d'un an et demi pour établir un bilan pathologique chez l'enfant. Le rapport du Conseil économique, social et environnemental au regard de ces éléments met l'accent sur deux points : la prévention et le repérage précoce des pathologies. Dans cette optique, le Conseil économique, social et environnemental propose de renforcer l'enseignement de la pédopsychiatrie et de rendre obligatoire un stage d'un semestre en psychiatrie pour l'internat de médecine générale. En outre l'avis souhaite placer l'école au coeur du repérage des troubles, en instaurant dans le cadre de la formation des enseignants des études de cas dans au sein de leur cursus initial et dans leur formation continue, du fait que les premiers symptômes apparaissent dès les premiers contacts en collectivité. En plus de ces études de cas, l'avis préconise de plus une journée de sensibilisation commune aux enseignants de maternelle et aux chefs d'établissement, et éventuellement aux enseignants du primaire, avec la création auprès des Académies des réseaux de psychologues référents ainsi que des associations au service des enseignants à des fins de consultations. En complément il conviendrait de revaloriser les fonctions et le rôle des médecins scolaires. L'avis du Conseil économique, social et environnemental souhaite voir aussi la mise en place d'un suivi des jeunes adolescents en situation régulière d'absentéisme. Le rapporteur Buisson demande au regard des temps d'attente dans le but d'obtenir une consultation dans une structure publique, que les consultations auprès des professionnels exerçant en milieu libéral soient remboursées afin d'éviter de laisser l'enfant sans suivi. Aussi, lui demande-t-elle d'énoncer quelles seront les dispositions prises par le Gouvernement à la lecture de ce rapport.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85118

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 27 juillet 2010, page 8268

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)